



TARIFS D'ADHÉSION 2022

Vous êtes une personne physique :

- **Journaliste salarié** 60 €*
Vous êtes salarié d'une (ou plusieurs) rédaction(s). Vous disposez de la carte de presse.
- **Journaliste pigiste** 30 €*
Vous êtes rémunéré à la pige. Vous disposez de la carte de presse.
- **Journaliste honoraire** 60 €*
Vous êtes un(e) ancien(ne) journaliste, aujourd'hui retraité(e).
- **Journaliste (demandeur d'emploi)** 15 €*
Votre carte de presse est maintenue pendant deux ans. Elle vous sert de justificatif, avec la confirmation de votre inscription à Pôle Emploi. Si vous débutez dans la profession, l'inscription à Pôle Emploi sera votre justificatif.
- **Acteur ou actrice de l'information** 60 €*
Vous n'êtes pas journaliste au terme de la loi. Mais vous exercez souvent les mêmes fonctions. Vous êtes rédacteur ou rédactrice web, photographe, auteur, réalisateur, etc.
- **Acteur ou actrice de l'information (demandeur d'emploi)** 15 €*
Vous n'êtes pas journaliste au terme de la loi. Vous êtes rédacteur ou rédactrice web, photographe, auteur, réalisateur, etc. Un justificatif d'inscription à Pôle Emploi vous sera demandé.
- **Communicant(e) indépendant(e)** 80 €*
Vous êtes communicant(e) à votre compte, freelance... Attention, l'adhésion n'est valable que pour 1 seule personne. Un n° de SIRET vous sera demandé.
- **Communicant(e) – (demandeur d'emploi)** 15 €*
Vous êtes communicant(e) à votre compte, freelance... Attention, l'adhésion n'est valable que pour 1 seule personne. Un justificatif d'inscription à Pôle Emploi vous sera demandé.
- **Étudiant(e) en journalisme** 15 €*
Vous envisagez d'exercer le métier de journaliste. Votre école ou université est située en région Nouvelle-Aquitaine.

- **Étudiant(e) boursier(e) en journalisme** 0 €*
Votre école ou université est située en région Nouvelle-Aquitaine. Un justificatif de statut boursier vous sera demandé.
- **Étudiant(e) en communication** 15 €*
Vous envisagez d'exercer le métier de communicant(e). Votre école ou université est située en région Nouvelle-Aquitaine.
- **Étudiant(e) boursier(e) en communication** 0 €*
Votre école ou université est située en région Nouvelle-Aquitaine. Un justificatif de statut boursier vous sera demandé.

Vous êtes une personne morale :

- **Sociétés/Organismes** 200 €*
Votre activité se situe en Nouvelle-Aquitaine. Elle comprend une fonction communication ou implique des relations presse. Comprend l'adhésion de 2 personnes au sein de votre structure.
- **Associations** 80 €*
Votre champ d'actions se situe en Nouvelle-Aquitaine. Elle comprend une fonction communication ou implique des relations presse. Comprend l'adhésion de 2 personnes au sein de votre structure.

*En franchise de TVA – art. 293 B du CGI – N°SIRET 322 162 132 000 11

RIB SEP du Club de la Presse de Bordeaux Nouvelle-Aquitaine

Domiciliation : BPACA Chartrons-00001
IBAN : FR76 1090 7000 0146 0212 2825 796
Adresse SWIFT (BIC) : CCBPFRPPBDX